

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission municipale sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement tenue le jeudi, 7 septembre 2006 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Sont présents :

M. Dominic Perri, président de la commission et conseiller de ville à l'arrondissement Saint-Léonard

Mme Josée Duplessis, vice-présidente et conseillère d'arrondissement à l'arrondissement Plateau Mont-Royal

M. Pierre E. Fréchette, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement Sud-ouest

M. Nicolas Montmorency, conseiller de ville à l'arrondissement Rivière-des-prairies/Pointe-aux-trembles

M. Gaëtan Primeau, conseiller de ville à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

M. André Savard, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement Verdun

M. Marc Touchette, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement Verdun

M. Robert L. Zambito, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement St-Léonard

Sont également présents :

Madame Chantal Gagnon, Directrice à la Direction de l'environnement du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement :

M. Pierre Gravel, chef de la division des matières résiduelles

M. Alain Leduc, conseiller en aménagement

PRÉSENCE : 27 personnes

1. OUVERTURE

À 19h30, le président déclare la séance ouverte. Monsieur Perri rappelle le contexte de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles dont un des volets vise un taux de valorisation de 60 % des matières. Dans cet esprit, la commission s'est attardée à identifier le ou les outils de collecte qui augmenteraient la participation des Montréalaises et Montréalais avec comme souci d'améliorer la propreté des rues de la ville.

Il énumère les différents moyens utilisés par la Commission pour publiciser la tenue de la présente assemblée et rejoindre le plus de gens possible, ainsi un avis public est paru dans La Presse et The Gazette du 16 août dernier ; une invitation a été envoyée par la poste et par courrier électronique à 350 personnes ou organismes inscrits à la liste de contacts de la Direction du greffe; un communiqué a été émis à l'intention de tous les médias et l'avis public, le communiqué, l'invitation et les documents en appui à cette assemblée ont pu être consultés dans tous les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, à la Direction du greffe et sur le portail Internet de la Ville de Montréal.

Monsieur Perri explique ensuite les différentes étapes suivies par la Commission sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement pour conduire l'étude publique des modes de collecte sélective. Il précise que c'est un mandat d'initiatives qui vise à proposer l'harmonisation des pratiques existantes. Plus de onze séances de travail ont été nécessaires pour préparer l'assemblée publique et la première assemblée a permis de faire le point sur la collecte sélective implantée depuis près de vingt ans sur l'île de Montréal et sur les résultats de l'étude préliminaire sur la participation et les types de contenants en usage.

La présente séance publique du 7 septembre permettra d'entendre les personnes ayant présenté des mémoires et voulant intervenir sur le sujet. Par la suite, la commission tiendra une assemblée le 14 septembre prochain pour adopter ses recommandations. Finalement, le rapport sera déposé au Conseil municipal du 30 octobre 2006 et il appartiendra à celui-ci et au comité exécutif de décider des suites à donner à ces recommandations.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau, appuyé par M. Marc Touchette, d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 30 AOÛT 2006.

Il est proposé par M. Marc Touchette , appuyé par Madame Josée Duplessis, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 30 août 2006.

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYENS, CITOYENNES, ORGANISMES ET PARTENAIRES.

Madame Gagnon remercie les membres de la commission, les collègues et les personnes présentes pour leur implication. Le sujet est d'un grand intérêt et elle assure l'ensemble des intervenants qu'une attention particulière sera apportée aux commentaires qui alimenteront la réflexion en cours et permettront d'éclairer les choix qui seront faits.

Le président remercie madame Gagnon. Il annonce le début de la période de questions à 19 h 45 et il invite au microphone les intervenants inscrits à la période de questions. Douze personnes sont inscrites, une seule intervenante manquait à l'appel et deux autres personnes se sont ajoutées à la fin de la période d'intervention.

- **Madame Coralie Deny, Conseil régional sur l'environnement – Montréal**

Madame Deny n'était pas présente à l'appel.

- **Madame Nicole Bastien, présidente du RESEQ (Regroupement des services écoquartier) et coordonnatrice de l'éco-quartier Émard.**

Madame Bastien déplore le court laps de temps pour réagir et ce qui empêché la concertation entre les éco-quartiers responsables du programme d'action environnementale instauré par Montréal. Elle résume sa compréhension du dossier, soit de modifier le mode de collecte sélective en remplaçant les petits bacs. Elle exprime les inquiétudes à cet égard, car la Ville de Montréal a un tissu urbain complexe avec des logements et des besoins divers. Elle suggère de laisser place aux multiples choix comme le contenant de 120 litres ou de 240 litres, car le 360 litres est un trop gros format.

Elle suggère l'utilisation du sac d'épicerie en plastique dans un contexte où l'encadrement serait très serré. Cela présente l'avantage de ne pas obliger l'usager à retourner à la rue pour chercher son bac ce qui est en soit, un inconvénient majeur pour les personnes âgées. Par ailleurs, l'usage du sac d'épicerie évite l'achat d'un autre produit et élimine le vol qui représente 25 % des raisons évoquées pour les demandes de bac au bureau de l'éco-quartier.

Elle insiste pour que tous les choix soient considérés, car aucun contenant ne présente les caractéristiques idéales. Elle rend compte de témoignages de citoyens d'arrondissements voisins qui déplorent la contrainte d'acheter des sacs pour participer à la collecte sélective alors que les bacs sont gratuits dans d'autres arrondissements.

Au sujet de la fréquence, elle est d'avis que l'objectif serait d'encourager trois collectes (recyclage, putrescible et déchets). Une campagne d'information est nécessaire pour bien faire comprendre les tenants et aboutissants et à cet effet, elle souhaite que la Ville de Montréal fasse appel aux compétences des éco-quartiers en raison de leur expérience terrain. Elle propose de conduire une campagne unique à l'échelle de la ville, sans considération des limites des arrondissements et de relancer la collecte sélective chez les commerçants et les habitations de 9 log. et +.

Elle suggère d'appliquer sévèrement la réglementation. Pour cela, elle rappelle les effets de l'application rigoureuse du règlement sur la collecte des déchets en 1999 qui interdisait toutes matières recyclables et eut pour effet d'inciter les gens à venir massivement chercher un bac et augmenter la quantité de matières recyclables collectée. Elle insiste sur l'idée d'élaborer une réglementation qui sans qu'elle soit coercitive, de doit d'être claire, simple et appliquée de manière rigoureuse et pour cela, de garantir un nombre suffisant d'inspecteurs sur le terrain.

Elle termine en insistant que tout changement doit se faire de façon harmonieuse et qu'un échéancier clair soit communiqué.

M. Primeau émet l'hypothèse que la collecte pêle-mêle, parce que plus facile, encouragerait à recycler ceux qui ne le font pas.

- **Monsieur Robert Ménard, Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets**

M. Ménard appuie l'implantation des bacs roulants de 360 litres, car le rendement serait meilleur. Il suggère de les implanter dans les secteurs unifamiliaux, de compléter leur implantation dans le secteur des 9 log. et + et pour tous les cas où cela est possible.

Pour les habitations de 1 à 8 logements, il suggère d'adopter un mode qui tienne compte de l'espace, mais ne pas recourir aux sacs de plastique, car cette pratique est contraire au 3R, car le premier principe de réduire ne pourrait être respecté en raison du volume de plastique généré. Dans ce contexte, il favorise le maintien du bac de 64 litres.

Il propose d'harmoniser la réglementation et l'étendre à tous les arrondissements et aux ICI (Industries-commerces-institutions).

Pour atteindre les objectifs, il suggère de diminuer à une fois par semaine la collecte des ordures ce qui devrait favoriser la collecte des matières recyclables.

Madame Duplessis demande des suggestions pour réduire la malpropreté et les débordements dans la situation des bacs de 64 litres.

Le bac roulant, où cela est possible, représente une bonne solution. Le projet-pilote des sacs de plastique dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie n'a pas démontré que cet usage corrigerait la situation. Il suggère de hausser les parois du contenant de 64 litres ou d'augmenter la fréquence des collectes, mais ceci a pour effet pervers d'augmenter le camionnage, donc les gaz à effet de serre.

Monsieur Touchette explique que le sac permettrait d'accroître les matières récupérées pour atteindre l'objectif tout en préservant la qualité de la fibre.

Monsieur Ménard désapprouve l'usage des sacs de plastique, car il prône la réduction. Par ailleurs, il souligne que les résultats du projet-pilote indiquent une baisse dans le volume et la performance.

- **Madame Aafef Longou, éco-quartier Plateau-Mont-Royal**

Madame Longou constate que la réglementation fait défaut et qu'il faudrait intégrer une clause environnementale.

- **Monsieur Gilbert Bauer**

Monsieur Bauer demande de maintenir et respecter la base volontaire des citoyens. Il est contre l'usage du sac de plastique transparent, car la collecte doit demeurer anonyme. Il réitère sa suggestion de réintroduire les cloches de récupération qui seraient complémentaires aux outils proposés. Il craint la délation et un système coercitif qui romprait l'harmonie et la convivialité.

- **Monsieur Ricardo Silva, citoyen**

Monsieur Sylva suggère de considérer le contexte économique et d'estimer les bénéfices en fonction des investissements, car l'implantation massive de bacs roulants entraînera une dépense importante dont il faudra évaluer les retombées à long terme.

- **Monsieur Jean-Nil Dolbec, citoyen**

Monsieur Jean-Nil Dolbec est ancien président-fondateur de l'éco-quartier d'Auntsic-Cartierville. Il émet des réserves sur l'objectif d'atteindre le taux de 60 %. Il soumet les quelques réflexions suivantes : les bacs roulants ne conviennent pas au secteur où il habite qui est constitué de bâtisses de 6 logements. Il ne favorise pas l'usage des sacs de plastique, car selon l'expérience de la ville de Sherbrooke, il y a trop de vandalisme, le verre se casse et occasionne des problèmes de manipulation. Il s'interroge sur les coûts d'achat et qui serait responsable de payer la facture. Au sujet de la réglementation, il considère le nombre d'inspecteurs insuffisant pour l'application rigoureuse. Il trouve que les petits bacs avec couvercle diminuent la capacité alors que le filet est une solution plus intéressante car de manipulation facile, mais il s'avère qu'ils sont souvent brisés. Il attire l'attention de la Commission sur les nouveaux camions utilisés pour la collecte et sur les méthodes de travail causes d'une situation décevante. Les matières sont mises pêle-mêle dans le camion alors que les citoyens font un effort de séparer les matières.

- **Monsieur Stéphane Mailloux, Les Fibres J.C. Inc**
Monsieur Paolo Tamburello, Les Fibres J.C. Inc

Monsieur Tamburello présente la mission de la compagnie Les fibres J.C. Inc. Il poursuit

en expliquant l'importance pour le marché du recyclage d'obtenir des matières de première qualité. Il reconnaît l'excellent travail des éco-quartiers durant les campagnes de sensibilisation. Les bacs de 64 litres sont la cause de la malpropreté dans la ville quand le vent emporte les papiers. Il recommande d'instaurer le bac roulant de 360 litres et insiste sur le tri à la source, car les citoyens ont été encouragés de cette manière à participer aux efforts de collecter les matières recyclables. Pour atteindre les objectifs, il est nécessaire que les matières soient bien triées et qu'il n'y ait qu'un faible taux de rejet. Il propose l'utilisation de sac Ziploc qui permet au transporteur de disposer les matières correctement dans le camion. Il signale les avantages : les sacs peuvent rester dehors, les matières sont protégées des intempéries, une poignée facilite la manipulation par les personnes âgées et pour celles qui demeurent aux étages, il est résistant et permet de séparer le contaminant majeur du papier soit le verre.

Monsieur Montmorency propose d'exclure le verre et de favoriser la collecte pêle-mêle.

Monsieur Tamburello explique qu'il faut récupérer le plus de matières recyclables pour les distraire des sites d'enfouissement. Le pêle-mêle ne présente aucun avantage quant à la qualité des matières récupérées.

- **Monsieur Pierre Morissette, Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie**

Monsieur Morissette était responsable des contrats de collecte, dès le début de la collecte sélective en 1989. Il attribue l'augmentation de la collecte des matières aux efforts d'éducation et de sensibilisation des éco-quartiers. Il explique que les cloches vertes tout comme les bacs verts ont atteint leurs limites. Il rend compte des statistiques du projet-pilote sur l'utilisation des sacs de plastique dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie : le taux de contamination était le même qu'avec le bac, le taux de satisfaction était de 65 %, mais le taux de récupération est passé de 21 % à 17.6 %.

Il précise que les bacs roulants permettent d'augmenter la quantité de matières et selon des expériences d'autres villes, même en ne faisant la collecte qu'aux deux semaines, une augmentation de 50 % était observée. Il annonce que pour avril 2007, l'arrondissement vise l'utilisation de bacs roulants et de sacs en plastique payés par le citoyen.

Madame Duplessis lui demande la manière dont le citoyen se fera expliquer que le bac roulant est gratuit par contre le sac devra être acheté. Monsieur Montmorency ajoute que les citoyens à faible revenu ne pourront pas se procurer les sacs.

Monsieur Morissette répond que la demande existe et qu'il faudra envisager les achats regroupés.

- **Monsieur Marc Belley, Projet-Montréal**

Monsieur Belley présente un mémoire et attire l'attention des commissaires sur certains points. Il comprend que la démarche de la Commission s'explique par le contexte de fin de contrats, mais il juge prématuré de faire seulement un choix de contenant pour la collecte sélective, car cela a un impact direct sur les autres collectes comme celle des matières organiques.

Il juge pertinent de revoir la réglementation et d'imposer une limitation dans la quantité de déchets. Il soulève la problématique des propriétaires de 9 logements et + qui ne veulent pas implanter la collecte sélective dans leur bâtiment. Il insiste sur l'importance de maintenir les éco-quartiers et de leur apporter un soutien financier adéquat.

Il trouve la proposition intéressante, comme c'est le cas à Londres, d'adapter l'outil au cadre bâti. À propos des sacs de plastique, il soulève la contradiction entre les résultats de Recyc-Québec et celle de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.

Il considère finalement qu'il y aurait des avantages de soustraire le verre de la collecte des matières recyclables et que le gouvernement du Québec devrait revoir la consigne.

- **Monsieur Jordan Kuzen, citoyen**

Monsieur Kuzen a des questions portant sur les collectes de déchets. Il se présentera à nouveau lors de l'étude publique sur le plan directeur de gestion des matières résiduelles.

- **Monsieur Mathieu Guillemette, Éco Entreprises Québec**

Monsieur Guillemette, explique qu'Éco Entreprises Québec se préoccupe en premier lieu de la récupération de volume suffisant. Le bac de 360 litres, même s'il est ramassé aux deux semaines offre une plus grande quantité et la participation est positive.

En deuxième lieu, il soutient que la propreté est assurée avec le bac roulant de 360 litres ou un deuxième bac de 64 litres pour recevoir le trop-plein, alors que les sacs peuvent être éventrés.

En troisième lieu, il considère que la qualité est assurée par un mode de gestion séparatif alors que le pêle-mêle augmente les risques de contamination ainsi que le volume de matières acheminé au site d'enfouissement.

Finalement, la convivialité est un facteur important. Il retient les mots clés : simplicité, facilité et gratuité. L'aspect gratuité est d'autant plus important, car le ramassage des déchets est sans coût direct.

Pour toutes ces raisons, il recommande là où cela est possible, d'implanter le bac roulant de 360 litres, car il augmente le volume et pour les autres endroits, le bac de 64 litres.

Le président accepte de recevoir deux autres interventions avant de mettre fin à la période de commentaires.

- **Monsieur Tamburello, Les Fibres J.C. Inc.**

Monsieur Tamburello précise qu'il a présenté un projet de collectivité et que les sacs de plastique proposés seront gratuits et livrés à domicile.

- **Monsieur Paul-Antoine Troxler, Éco-quartier Peter-McGill**

Monsieur Troxler signale que le secteur couvert par l'éco-quartier concerne le centre-ville où dominant les bacs roulants de 360 litres et le bac de 64 litres. Ce dernier fait l'objet d'une sensibilisation particulière et les usagers sont invités à mettre les matières susceptibles de prendre dans le vent, sous les matières plus lourdes.

Il souhaite que les décisions prennent en compte les mouvements migratoires de la population et déterminent un dénominateur commun, une harmonisation des pratiques, la clarté et la simplicité dans les façons de faire d'un arrondissement à l'autre ce qui faciliterait la sensibilisation et l'éducation de la population.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION

À 21 h 20, le président annonce la période de questions et commentaires des membres de la commission.

Monsieur Touchette ajoute qu'une discussion doit porter sur le pêle-mêle, le verre demande une solution différente et il faut trouver une solution simple pour la collecte des matières recyclables.

Monsieur Fréchette reconnaît les besoins exprimés par les éco-quartiers.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président rappelle qu'à la séance du 14 septembre, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, la commission adoptera ses recommandations.

Il remercie les membres de la commission et les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée ainsi que M. Pierre Gravel et M. Alain Leduc pour leur précieuse collaboration.

À 21 h 25, toutes les personnes souhaitant s'exprimer ayant été entendues, il est proposé par monsieur Pierre E. Fréchette, appuyé par monsieur Gaëtan Primeau, de lever l'assemblée.

Adopté à la séance du 14 septembre 2006

Copie originale signée

Dominic Perri
Président

Francine Leclerc
Secrétaire-Recherchiste